
INSTRUCTIONS

MILITAIRES

DE

FRÉDÉRIC II

POUR SES GÉNÉRAUX (a).

ARTICLE I.

Des Troupes Prussiennes, de leurs défauts et de leurs avantages.

LA composition de mes troupes exige une attention infinie de la part de ceux qui les commandent. Il faut leur faire observer toujours la discipline la plus exacte, et avoir grand soin de leur conservation : il faut aussi qu'elles soient mieux nourries que presque toutes les troupes de l'Europe.

Nos régimens sont composés moitié de gens du pays, moitié d'étrangers, qui ont été enrôlés pour de l'argent. Ces derniers n'ayant rien qui les attache, n'attendent que la première occasion pour s'en aller. Il s'agit donc d'empêcher la désertion.

(a) Ces Instructions militaires ont été dictées en allemand par le Roi, et traduites en françois par M. Fæsch, lieutenant-colonel dans les troupes Saxonnnes. C'est cette traduction que l'on donne ici.